

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 002-318/14/CC

■ Approbation des nouveaux tarifs de transport de la desserte maritime de l'archipel du Frioul consécutifs à l'augmentation du taux de TVA pour le transport de voyageurs

DPMOD 14/11546/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur son territoire. A ce titre, il lui incombe de définir les tarifs applicables sur les réseaux de transports publics urbains ainsi que ceux des lignes régulières interurbaines situées à l'intérieur de son périmètre de transports urbains.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA appliqué au transport de voyageurs a augmenté de 7% à 10%. Cette évolution a un impact sur les prix des titres de transport collectif de l'ensemble des réseaux organisés par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et en particulier sur ceux de la desserte maritime de l'archipel du Frioul.

Par conséquent, les tarifs publics seront augmentés à concurrence de la variation du taux de TVA et arrondis afin de faciliter la compréhension et le rendu monnaie.

Ainsi, le titre unité aller-retour sur le Frioul ou le château d'If augmentera de 0,40 euro pour passer de 10,10 euros à 10,50 euros. Le titre unité aller-retour spécifique pour les résidents et plaisanciers passera de 5 euros à 5,10 euros et l'abonnement mensuel résident passera de 40,60 euros à 41,80 euros.

L'abonnement mensuel combiné « navettes + RTM » sera vendu au prix du pass 30 jours RTM soit 46 euros contre 44,80 euros actuellement. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014. Le tableau, joint en annexe, récapitule l'ensemble des tarifs de la desserte.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 68 de la loi de finances du 29 décembre 2012 portant le taux de TVA réduit de 7% pour les activités de transport de voyageurs à 10% à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 1/419/CC du Conseil de Communauté du 22 mai 2006 approuvant le choix de l'entreprise CGFTE (Compagnie Générale Française de Transport et d'Entreprise), le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation du service public pour l'exploitation de la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille et la cession du contrat au profit de la société Frioul If Express ;
- La convention n°06/072 notifiée le 24 mai 2006 relative à la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la desserte maritime de l'Archipel du Frioul et la cession du contrat au profit de la société dédiée Frioul If Express.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La hausse du taux de TVA appliqué au transport de voyageurs de 7% à 10% depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- Qu'il convient de modifier les tarifs des titres de transport public de la desserte maritime de l'archipel du Frioul.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Sont approuvés les nouveaux tarifs ci-annexés des titres de transports de la desserte maritime de l'archipel du Frioul.

La date de mise en œuvre de ces nouveaux tarifs est fixée au 1^{er} septembre 2014.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER